

Dirigeant au Crédit Agricole : A tous les coups, on gagne

Paris, le 20 mai 2009.

750.000 €

(soit 5 millions de francs)

C'est l'estimation actuelle de la retraite « chapeau » annuelle de notre Directeur Général.**Cela équivaut à 31 ans de salaire pour une rémunération mensuelle de 2.000 € net.****Qui peut s'estimer valoir autant ?**

Le 19 mai, lors de l'assemblée générale des actionnaires du Groupe Crédit Agricole S.A., Georges Pauget, contraint par les pressions de la salle, a annoncé cette estimation. N'oublions pas que cette retraite en or massif vient se cumuler aux autres pensions dites de droit commun.

A combien s'élèvera l'ensemble des retraites de M. Pauget ? Nous n'avons pas eu de réponse.

Les résolutions 6 à 9 ont été approuvées à plus de **90 % des votes exprimés** par les actionnaires. Ce n'est pas une surprise puisque la majorité du capital est verrouillé (+ de 54% détenu par les Caisses Régionales).

M. Pauget a justifié ces régimes « **parce qu'il faut fidéliser les talents** ». Mais de quels talents parle-t-on ? Ceux nécessaires à faire plonger le Groupe ? Avec plus de 7 milliards d'€ d'actifs toxiques, Crédit Agricole est numéro 1 en France. Le résultat du Groupe a été divisé par 4. Effectivement, quel talent !

M. De Leusse, directeur du pôle Banque de détail à l'international, est également un heureux bénéficiaire ! Quel talent lorsque l'on sait que ce pôle a enregistré une perte de 420 millions d'euros en 2008 !

Et vous, si vous n'êtes pas à la hauteur des attentes, vous récompense t-on ?

FO Groupe Crédit Agricole S.A. s'est insurgée contre cette décision provocante et contraire à l'esprit mutualiste qui doit animer notre Groupe.

Messieurs nos dirigeants, n'aurait-il pas été plus judicieux de faire preuve de solidarité et d'équité en ces temps de crise ? Avant de poursuivre leurs efforts, les salariés apprécieront votre « bon sens »...

LES ECHOS LUNDI 18 MAI 2009

Crédit Agricole : le syndicat FO demande la fin des retraites chapeaux

Le syndicat FO du Crédit Agricole a demandé la fin des retraites chapeaux, accordées aux dirigeants de la banque, qui doivent faire l'objet de résolutions à l'assemblée générale de la banque mardi. Quatre d'entre elles proposent le maintien des retraites pour le directeur général, Georges Pauget, et les directeurs généraux délégués, Jean-Frédéric de Leusse, Jean-Yves Hocher et Jacques Lenormand. Un décret du 22 avril interdit la création de régimes de retraites chapeaux dans les entreprises ayant bénéficié d'aides d'Etat jusqu'à fin 2010. Le Crédit Agricole a bénéficié de 3 milliards d'euros de soutien public.

Résolution n° 18 sur les jetons de présence

L'A.G. a validé l'enveloppe de 950.000 € destinée à rémunérer les membres du Conseil d'administration de CAsa. Cela représente plus de 40.000 € par an et par administrateur !

MM. Sander et Chifflet, respectivement Président et Secrétaire Général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, perçoivent **88.500 €** et **80.250 €** en tant qu'administrateurs à CAsa, Calyon et LCL...*

Modalités du régime de retraite d'entreprise spécifique à MM. Pauget, Directeur Général, De Leusse et Hocher, Directeurs Généraux délégués :

« ... le montant de ces droits peut atteindre, à partir de 60 ans, **70%** d'une assiette égale à la moyenne de trois années de rémunération globale (fixe et variable),... »*

Mais nous sommes soulagés, M. Pauget a renoncé, il y a 2 ans, aux 70% pour passer à 50% ! Merci Monsieur Pauget.

* source rapport annuel 2008 Crédit Agricole S.A.